

**HA BILLEMENT**  
**CUI RS**  
**TEX TILES**

**C.F.D.T.**

**HA-CUI-TEX N° 267 - AOUT-SEPTEMBRE 1973**

# SOMMAIRE

## ◆ EDITORIAL

Peut-on parler de rentrée syndicale, puisque cette année, il n'y a pas eu de répit pour l'action, même pendant les congés. L'action des travailleurs de LIP, avec sa répercussion nationale et internationale, aura permis de maintenir l'Heure pendant le mois d'Août sur les possibilités de la classe ouvrière, de refuser les contraintes capitalistes. A nous maintenant, travailleurs de toutes professions, d'accélérer ce processus en rentrant dans l'action avec tous les travailleurs.

## ◆ VIE FEDERALE

Pour HA-CUI-TEX aussi l'approche des congés n'a pas arrêté la combativité des travailleurs.

## ◆ L'ACTION et L'EMPLOI d'une façon offensive

« LIP se trouve là où sont les travailleurs », — déclaration du responsable C.F.D.T. après l'intervention des forces de police qui ont fait évacuer l'usine. Les travailleurs doivent être de plus en plus conscients que la richesse pour les capitalistes se trouve là où sont les travailleurs.

## ◆ AU 36<sup>e</sup> CONGRES à NANTES, LA PAROLE AUX TRAVAILLEURS IMMIGRES !

C'est l'intervention d'un camarade Immigré du Syndicat HA-CUI-TEX de la Région Parisienne que nous reproduisons. Posant de nombreux problèmes, il est important que chaque section syndicale s'interroge, à partir de cette intervention.

## ◆ LA RESOLUTION ACTION DU 36<sup>e</sup> CONGRES FEDERAL C.F.D.T.

Adoptée à NANTES par les délégués mandatés, cette résolution doit nous permettre de populariser auprès des travailleurs les objectifs C.F.D.T.

## ◆ LA FORMATION SYNDICALE ET LE PLAN DE TRA VAIL DE LA SECTION SYNDICALE

La vitalité d'une section est liée à la formation et au renouvellement de ses militants. La préoccupation de la formation doit donc se retrouver à travers la réalisation du plan de travail 73-74 de toutes les sections syndicales C.F.D.T.

## ◆ L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS DES RESTAURANTS D'ENTREPRISES

Nous sommes concernés par leurs problèmes et d'autant plus si nous travaillons dans une entreprise utilisatrice de ces restaurants.

## ◆ PAPILLON « Soutien à LIP » à coller partout.

**HA-CUI-TEX**

→ aux syndicats et sections

### 30 Mai 1973 : SPECIAL CHAUSSURES

- Une étape dans l'action,
- Des résultats positifs,
- Les Avenants de la Convention Collective Nationale.

### 14 Mai 1973 : SPECIAL TEXTILES NATURELS

- Compte-rendu Commissions Techniques des 5 et 6 Juin,
- Calcul de l'indemnité de congés payés,
- Classifications Agents de Maîtrise et d'entretien.
- Les classifications, le travail de tous,
- Nouveau projet C.F.D.T. de Classifications Employés.

### 14 Juin 1973 : SPECIAL HABILLEMENT

- Classifications Ouvriers, les résultats du 6 Juin à Paris.
- Propositions classification travaux machines,
- Après le 7 Juin, l'amélioration des garanties de l'accord Mensualisation.

### 19 Juin 1973 : SPECIAL INTER BRANCHES

- Les travaux du Conseil Fédéral,
- Bientôt les congés... oui mais...
- La Fédération HA-CUI-TEX et la défense des libertés.
- La Fédération HA-CUI-TEX et l'Action Revendicative.

### 28 Juin 1973 : SPECIAL INTER BRANCHES

- Des conflits qui font parler,
- Les immigrés... avant le 30 Septembre.
- Le dossier S.S.E.

### 6 Juillet 1973 : SPECIAL T.A.S.

- S.M.I.C.
- Sessions de Responsables et Militants T.A.S.

### 18 Juillet 1973 : SPECIAL TEXTILES NATURELS

- Bientôt les congés... et pourtant...
- Compte-rendu du Conseil de branches,
- La régularisation des salaires liés au rendement,
- Compte rendu des réunions sur la Convention Collective et les Classifications Employés.

### 2 Août 1973 : SPECIAL CUIRS

- Action pour la garantie de l'emploi dans la Chaussure à ROMANS.
- Se séparer pour la rentrée,
- Bilan du premier semestre 1973,
- Grille minima, branche Cuir,
- La Mensualisation, étape 1-1-74
- Projet d'accord.

La fédé vend le disque au prix de 5.00 F

## NOUS SOMMES LES NOUVEAUX PARTISANS

I Ecoutez-les, nos voix qui montent des usines  
Nos voix de prolétaires qui disent y a en marre  
Marre de se lever, tous les jours à cinq heures  
Pour prendre un car, un train, parqués comme du bétail  
Marre de la machine qui nous soule la tête  
Marre du cheffaillon, du chrono qui nous crève  
Marre de la vie d'esclave, de la vie de misère  
Ecoutez-les nos voix, elles annoncent la guerre  
Refrain

Nous sommes les nouveaux partisans  
Francs tireurs de la guerre de classe  
Le camp du peuple est notre camp  
Nous sommes les nouveaux partisans

II Regardez l'exploité quand il rentre le soir  
Et regardez les femmes qui triment toute leur vie  
Vous, qui bavez sur nous, qui dites qu'on s'embourgeoisé  
Descendez dans la mine à six cent mètres de fond  
C'est pas sur vos tapis qu'on meurt de silicose  
Vous comptez vos profits, on compte nos mutilés  
Regardez-nous vieillir au rythme des cadences  
Patrons regardez-nous, c'est la guerre qui commence

III Et vous les garde-chiourmes de la classe ouvrière  
Vous sucrez sur notre dos, ça ne vous gêne pas  
Vos permanents larbins nous conseillent la belote  
Et parlent en notre nom au bureau du patron  
Voter, manipuler, recommencer Grenelle  
Vous ne nous tromperez pas, maintenant ça ne marche plus  
Il n'y a que deux camps, vous n'êtes plus du nôtre  
A tous les Collabos, nous, on fera la guerre

IV Balladez-vous un peu dans les foyers putrides  
Où on dort par roulement quand on fait les 3 x 8  
La révolte qui gronde au foyer noir d'Yvry  
Annonce la vengeance des morts d'Aubervilliers  
C'est la révolte aussi au cœur des bidonvilles  
Où la misère s'entasse avec la maladie  
Mais, tous les travailleurs, immigrés sont nos frères  
Tous Unis, avec eux, on vous déclare la guerre

V La violence est partout, vous nous l'avez apprise  
Patrons qui exploitez et flics qui matraquez  
Mais à votre oppression, nous crions résistance  
Vous expulsez Kader, Mohamed se dresse  
Car on n'expulse pas, la révolte du peuple  
Peuple qui se prépare à reprendre les armes  
Que des traîtres lui ont volées en 45  
Oui, bourgeois contre vous, le peuple veut la guerre

Collection « Expression Spontanée »  
Dominique GRANGE  
B.P. 148.06 - PARIS  
Production et diffusion de disques  
en dehors des circuits commerciaux.

# SOMMAIRE

## ◆ EDITORIAL

Peut-on parler de rentrée syndicale, puisque cette année, il n'y a pas eu de répit pour l'action, même pendant les congés. L'action des travailleurs de LIP, avec sa répercussion nationale et internationale, aura permis de maintenir l'Heure pendant le mois d'Août sur les possibilités de la classe ouvrière, de refuser les contraintes capitalistes. A nous maintenant, travailleurs de toutes professions, d'accélérer ce processus en rentrant dans l'action avec tous les travailleurs.

## ◆ VIE FEDERALE

Pour HA-CUI-TEX aussi l'approche des congés n'a pas arrêté la combativité des travailleurs.

## ◆ L'ACTION et L'EMPLOI d'une façon offensive

«LIP se trouve là où sont les travailleurs», — déclaration du responsable C.F.D.T. après l'intervention des forces de police qui ont fait évacuer l'usine. Les travailleurs doivent être de plus en plus conscients que la richesse pour les capitalistes se trouve là où sont les travailleurs.

## ◆ AU 36<sup>e</sup> CONGRES à NANTES, LA PAROLE AUX TRAVAILLEURS IMMIGRES !

C'est l'intervention d'un camarade Immigré du Syndicat HA-CUI-TEX de la Région Parisienne que nous reproduisons. Posant de nombreux problèmes, il est important que chaque section syndicale s'interroge, à partir de cette intervention.

## ◆ LA RESOLUTION ACTION DU 36<sup>e</sup> CONGRES CON-FEDERAL C.F.D.T.

Adoptée à NANTES par les délégués mandatés, cette résolution doit nous permettre de populariser auprès des travailleurs les objectifs C.F.D.T.

## ◆ LA FORMATION SYNDICALE ET LE PLAN DE TRA-VAIL DE LA SECTION SYNDICALE

La vitalité d'une section est liée à la formation et au renouvellement de ses militants. La préoccupation de la formation doit donc se retrouver à travers la réalisation du plan de travail 73-74 de toutes les sections syndicales C.F.D.T.

## ◆ L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS DES RES-TAURANTS D'ENTREPRISES

Nous sommes concernés par leurs problèmes et d'autant plus si nous travaillons dans une entreprise utilisatrice de ces restaurants.

## ◆ PAPILLON «Soutien à LIP» à coller partout.

# UNE RENTRÉE SYNDICALE à l'heure LIP

## C'est tout d'abord

- Informer les travailleurs sur ce qu'est cette action exemplaire.
- Associer les travailleurs à toutes les initiatives interprofessionnelles dans le cadre de la solidarité dans l'Action.

## Mais c'est aussi

- Favoriser l'expression et l'imagination des travailleurs dans leur propre entreprise, au cours de réunions d'information syndicales constantes, pour qu'à partir des problèmes particuliers,

## UNE ACTION OFFENSIVE

## S'ENGAGE DANS TOUTE LA FRANCE

LIP SE BAT POUR TOUS LES TRAVAILLEURS,

MAIS TOUS LES TRAVAILLEURS

DOIVENT SE BATTRE

POUR SOUTENIR LES TRAVAILLEURS LIP

ET LES ACTIONS DES AUTRES ENTREPRISES.

**FACE A ➔ UN MEME PATRONAT**

**➔ UN MEME GOUVERNEMENT**

**Les travailleurs doivent se battre**

**aussi dans les entreprises**

**POUR IMPOSER LEURS REVENDICATIONS**

# HA - CUI - TEX

26, rue Montholon - 75439 PARIS - Cédex 09

26<sup>e</sup> ANNEE - NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 1 F

- Abonnement annuel ordinaire : 10 F (10 numéros)
- Abonnement de soutien : 13 F

au C.C.P. HA-CUI-TEX Paris 22-202-24



*Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 1 F en timbre poste.*



Rédaction, Administration :

26, rue Montholon, 75439 PARIS, Cédex 09

FEDERATION DES INDUSTRIES HABILLEMENT,  
CUIR, TEXTILE C.F.D.T.

Téléphone ligne directe : 824-92-27

Téléphone standard ou confédéral : 526-63-09  
ou : 878-91-03

à partir du 1<sup>er</sup> Octobre : 280-62-43

# Avec les LIP TOUS dans L'ACTION

Cette année, il n'y a pas eu de trêve, on peut même dire que l'action syndicale a largement dominé les vacances.

De nombreux conflits en Juillet ont été suspendus à la fin du mois pour se poursuivre à la rentrée des congés.

En plus, trois conflits ont encore plus marqué l'actualité : NO-GUERES, LIP et ROMANS. Mais, il ne faudrait pas oublier tous les conflits moins spectaculaires, mais qui démontrent aussi une grande combativité, par exemple : MAXI en Meurthe-et-Moselle, SACCA dans l'Isère, SEVRES-VENDEE dans les Deux-Sèvres, etc...

## TOUS AVEC LES LIP

Les travailleurs de chez LIP ont su mener leur combat pour avoir le soutien de l'ensemble de la classe ouvrière et d'une large couche de la population.

Certes, le problème de l'emploi est le souci de tous les travailleurs, mais de plus, le pouvoir patronal a été contesté. Face à la légalité bourgeoise, les travailleurs ont imposé leur légitimité, c'est ce qui fait que l'ensemble de la classe ouvrière est avec LIP.

## LE POUVOIR CONTESTÉ

Jamais, la contestation du pouvoir patronal et de sa justice n'avait été aussi loin : occupation, fabrication, vente, paie, divulgation de secrets découverts dans les bureaux, etc...

La lutte des travailleurs LIP sera un exemple pour longtemps et donnera des idées...

## A ROMANS

Dans un contexte très différent, les travailleurs ont lutté d'une autre manière, avec une grande combativité et leur lutte est aussi exemplaire : grève de huit jours avec occupation des 1 200 travailleurs pour réintégrer 85 licenciés.

De nombreux débrayages et manifestations de masse à ROMANS et à la préfecture de Valence.

Cette lutte de masse et de classe a permis une solution partielle et notamment le maintien de l'emploi, mais tout n'est pas réglé entre autre, sur la garantie du niveau des salaires à la Société Nouvelle Romanaise, qui emploiera les 327 salariés de chez ARNOUX- SALAMANDER après le stage dit de reconversion.

Donc le rapport de force doit se maintenir et se développer pour obtenir les garanties qui manquent aux travailleurs.

## DES CONFLITS TRES SIGNIFICATIFS

A Romans comme à Besançon, les luttes sont significatives à plusieurs points de vue.

**Les cadres se sont joints à l'action.** Même si à Besançon, ils ont voulu se dissocier des actions « illégales », ils ont été obligés, pour défendre leur emploi, de s'associer à la lutte collective des travailleurs, c'est très important et cela devrait faire réfléchir tous les cadres, à nous de les convaincre.

**Les partis politiques de gauche ont apporté leur soutien aux travailleurs en lutte.** En prenant en charge les problèmes des travailleurs, ils donnent une dimension politique aux luttes.

On peut penser que les travailleurs se situeront mieux dans l'action politique et contribueront d'une façon active à l'efficacité des forces socialistes démocratiques et révolutionnaires.

Ces conflits ne font que poser avec plus d'importance la transition au socialisme.

On peut penser à une nouvelle mobilisation générale, comme en 1968, avec une prise du pouvoir par les travailleurs.

On peut supposer aussi un succès des forces de gauche aux élections, par exemple au printemps prochain. Dans cette hypothèse et à partir des conflits nous devons réfléchir aux objectifs significatifs à populariser et aux mesures à exiger du gouvernement de gauche alors au pouvoir pour exproprier les patrons et permettre ainsi la construction d'une société socialiste autogestionnaire.

## TOUS A L'ACTION

La solidarité dans l'action à ROMANS et dans toute la France pour LIP a été exemplaire et elle doit continuer.

Mais en plus, tous les travailleurs doivent dès la rentrée des congés, discuter de leurs problèmes, poser leurs revendications et envisager les actions à engager pour les faire aboutir.

C'est de la responsabilité de tous les militants de favoriser ces expressions et décisions collectives.

Car s'il est vrai que les travailleurs LIP se battent pour tous les travailleurs dans le sens d'une lutte exemplaire, la meilleure façon de les soutenir est de développer le climat de combativité dans les entreprises. Le pouvoir sera obligé d'en tenir compte, non seulement à LIP, mais dans toutes les autres entreprises les patrons seront obligés de satisfaire les revendications des travailleurs en lutte.

27-8-73

R. TOUTAIN

# A TRAVERS L'ACTION →

## PAS DE REPIT...

**Romans, LIP, Noguères, Le Larzac**, ont bien été le symbole de toutes les luttes menées durant ces deux derniers mois de juillet et août.

Tous cristallisés sur ces différents conflits, dont la presse la radio, la télé, ont informé continuellement l'opinion publique, cette vie fédérale montrera que les travailleurs d'HA.CUI.TEX. n'ont pas eux non plus, accepté les contraintes capitalistes et sont partis à l'action.

Certains de ces conflits sont simplement suspendus et redémarrent certainement après le mois des congés.

C'est ainsi :

● **Chez COUSSEAU à CERIZAY** (Habillement : 260 salariés). Tout a commencé par deux grèves d'une demi-heure pour obtenir le 13<sup>e</sup> mois. Puis ce fut la grève du rendement décidée par 100 travailleurs en Assemblée Générale pour taper plus fort et plus vite. La direction réagit, signature d'une lettre à tout le personnel pour la reprise des cadences normales mise à pied de trois jours, puis licenciement de la déléguée syndicale rendue responsable de l'action collective.

Devant le refus de la direction de laisser rentrer la déléguée syndicale, 96 travailleuses décident de ne pas reprendre le travail, avec comme revendications : suppression de la mise à pied et discussion du 13<sup>e</sup> mois. Le patron refuse de discuter.

Distribution massive de tracts pour informer l'opinion publique, deux meetings et manifestations se tiennent avec la participation de nombreux travailleurs d'autres entreprises.

L'inspecteur du travail refuse de se mouiller, il ne peut rien faire... Le directeur de la main-d'œuvre s'entend bien avec le patron.

Le conflit se durcit et avec le soutien de l'interprofessionnel, une partie de la direction, le sous-préfet, sont enfermés durant plus de 6 heures pour les obliger à répondre aux revendications des travailleurs. Rien n'y fait, aucune négociation n'aboutit, les travailleurs continuent la lutte.

Pour désamorcer la direction avance les congés de deux jours... A LA RENTREE, LES REVENDICATIONS SERONT ENCORE AINSI QUE L'ACTION DES TRAVAILLEUSES.

● **A ROMANS**, pour les travailleurs de la chaussure, dont on avait licencié 85 travailleurs chez JOURDAN et annoncé la fermeture de chez SALAMANDER (327 salariés) la rentrée s'est faite dans l'action pour la GARANTIE DE L'EMPLOI.

— **Chez JOURDAN** (groupe Génesco) où la C.F.D.T. n'est plus présente depuis la répression de 1967, les 1200 travailleurs ont occupé l'entreprise dès le premier jour de travail pour faire réintégrer leurs 85 camarades. Devant cette détermination, l'employeur a dû faire un

tant soit peu marche arrière puisqu'il reprenait les travailleurs qui le désiraient provisoirement.

— **Chez SALAMANDER**, Dans le même temps, en rentrant aussi de congés, les 327 salariés refusaient la fermeture de l'entreprise et se lançaient dans l'action : grève, manifestations, meetings, conférence de presse, la presse nationale parle d'eux.

Le 9 août, la C.F.D.T. dénonce devant 2 000 travailleurs, dont plusieurs entreprises avaient arrêté le travail par solidarité, le comportement patronal de la chaussure. C'est alors que BIDEAGAIN, représentant de la chambre patronale part à l'assaut de sa popularité en annonçant « son plan ». Celui-ci est critiqué, discuté. Il prend la forme de propositions aux organisations syndicales le 22 août à Romans au cours d'une négociation. La C.G.T. et F.O. le signent le soir même. La C.F.D.T. le propose aux travailleurs le lendemain avant de donner son accord. Celui-ci sera approuvé par 191 pour 27 contre et 2 nuls.

Le contenu de l'accord :

- 1) Continuité de l'emploi pour les 327 salariés qui seront licenciés par SALAMANDER le 1<sup>er</sup> septembre. Création de la Société Nouvelle Romanaise qui réamauchera les salariés qui le désireront, après un
- 2) Stages de reconversion de 6 mois qui permettra de les déqualifier puisque la production de la nouvelle entreprise fabriquera des chaussures bon marché. Pendant le stage, maintien du salaire antérieur.
- 3) Embauchage dans la Société Nouvelle Romanaise, maintien des avantages acquis par l'ancienneté pour les travailleurs qui accepteront de laisser leurs indemnités de licenciement à la S.N.R.

Maintien de la catégorie professionnelle acquise chez SALAMANDER mais pas de garantie du salaire antérieur.

Nouveau contrat de travail pour les travailleurs qui toucheront leur indemnité de licenciement avec suppression des avantages acquis.

**MAINTIEN DONC DES EMPLOIS**, C'est une première victoire de l'action déployée, mais elle devra se poursuivre pour obtenir les **GARANTIES ESSENTIELLES** qui leur manquent.

● **MAXI à Longuyon, en Meurthe et Moselle**. Là encore, un problème d'emplois, de non paiement des salaires dûs ainsi que des indemnités de licenciement.

Usine de confection de pantalons, 23 salariés, les ouvrières étaient payées au SMIC, mais en plus, n'ont pas reçu de salaires depuis avril... Le patron a disparu depuis trois mois.

Bien qu'ayant obtenu satisfaction aux Prud'hommes, les ouvrières n'arrivaient pas à récupérer ce qui leur était dû. Elles ont décidé, avec l'appui de l'interprofessionnel, et des Pouvoirs Publics, de mettre sous séquestre les machines à coudre, dans une pièce de l'Hôtel de Ville. Représentant une somme de 50 000 F, ces machines constituent leur trésor de guerre qui leur permettra de toucher leur dû si besoin était.

Les cotisations URSSAF et ASSEDIC bien que prélevées sur les paies, n'ont jamais été reversées aux Organismes. Ces derniers intentent un procès.

**A la rentrée, que sera encore l'action des travailleuses pour obtenir satisfaction?**

● **Les ABRETS, entreprise SACCA (Isère)** Confection masculine — 40 salariés.

La paie de juin n'avait pas été faite et pas de chance d'avoir la paie de juillet et l'acompte sur les congés. **Le personnel décide l'occupation de l'usine.**

**Un client est séquestré pour l'obliger à payer les traites correspondant à ce qu'il emporte.**

Un autre employeur, la SCAFI, s'engage à reprendre l'usine, à payer les salaires de juillet en complétant la somme versée par le client et à payer également les congés.

Reprise de l'activité en septembre sans dépôt de bilan, les emplois étant **garantis jusqu'en octobre et après... les travailleuses sauront sûrement encore se battre comme elles ont su le montrer.**

● **La MTC à Tours (confection groupe INDRECO)**, ce sont les 10 « Charrioteurs » de la coupe qui ont fait grève pendant **5 jours en juillet** pour obtenir 10 % d'augmentation sur le salaire le plus élevé. Tout en faisant le même travail, ils avaient des salaires qui variaient de 5,25 F à 6,39 F en faisant un travail très dur. La grève s'était aussi propagée à Issoudun (36) à Vaucouleurs (55) et Raches (59) pour le même motif. Ce sont les cadres et la direction qui ont « fait du chariot » pour remplacer les grévistes. Par solidarité, et pour que le travail ne se fasse pas (le travail était pressé avant la fermeture annuelle) tous les travailleurs de la MTC à Tours, ont arrêté le travail (à 90 %) pendant 24 heures.

**Devant cette solidarité qui s'organisait, le patron n'a pu que négocier.**

**Les résultats obtenus sont intéressants :**

Une garantie de 6 F pour tout le personnel. Pour les charrioteurs, en plus, une prime de 50 F au 1er Juillet qui passera au 1er octobre à 75 F et 100 F au 1er janvier 1974.

Les charrioteurs auraient bien voulu continuer la grève pour que la prime soit incorporée à leur prix horaire mais l'usine d'ISSOUDUN a « foiré » en reprenant le travail (CGT dans cette entreprise), **les travailleuses de la MTC à TOURS ont accepté d'arrêter la lutte pour le moment pour la reprendre à la rentrée pour le 13ème mois.**

● **ROBIN à Lorient et Paris 180 personnes Habillement**). Les travailleuses étaient en chômage technique depuis début mai. Pour imposer la garantie de leur emploi, elles ont occupé l'usine jour et nuit par roulement jusqu'aux congés.

Après plusieurs C.E., les travailleuses de Paris et Lorient étaient informées de la situation actuelle de l'entreprise (un passif de 500 millions d'A.F.). Une société de gérance a été mise en place pour permettre de faire redémarrer l'usine. Dans cette société de gérance, oh surprise, on y retrouvait la patronne qui, avec son beau-père, amenait les fonds... indispensables au redémarrage (les responsables du passif...).

En définitive, à la veille des congés, on apprenait le licenciement de l'ensemble des employés du siège ainsi que 21 à Lorient. L'entreprise de production a redémarré le 13 août, reprise échelonnée actuellement 40 travailleuses sont dans la boîte. Un C.E. s'est tenu avant la reprise **il y a été obtenu une heure d'information syndicale sur le temps de travail. Un moyen qui pourra être utilisé pour faire pression sur la direction et permettre ainsi de réembaucher les licenciés sans travail, qui sait ! ?**

● **ST CYR à Paris - (confection de lingerie - 40 salariés)**. Début juin, 5 camarades espagnoles étaient licenciées suite à la création d'une section syndicale (pour rappel, voir article dans Bulletin de Juin-Juillet).

Ces camarades n'avaient pas de carte de séjour, ni de travail.

Avec le soutien du syndicat, des nombreux comités d'action et la solidarité des travailleurs des autres usines, la direction a dû retrouver un emploi aux 5 travailleuses licenciées, ce qui leur a permis

d'obtenir, en ayant un contrat de travail, une carte de séjour pour trois mois, qui sera prolongée en rentrant de congés. Ces travailleuses, qui durant de longs jours de l'entreprise ont appris beaucoup de choses, redémarreront sûrement la C.F.D.T. là où elles seront.

● **A la confection de Guéménée Penfao près de St-Nazaire.** Les travailleurs ont fait grève pendant 15 jours, pour imposer la réintégration de 6 ouvrières qui ont été licenciées au moment du démarrage d'une section syndicale. Le conflit était latent depuis le début de mai, il a éclaté par le fait qu'une militante employée de Bureau a été placée dans l'atelier et devait réaliser son travail de secrétariat entre deux machines à coudre. Les travailleuses refusaient de laisser bafouer les libertés syndicales. De son côté, la direction a fait courir le bruit de fermeture de l'Etablissement et a essayé d'organiser les non grévistes (50 %) et monté l'opinion publique contre les filles en lutte dont la déléguée syndicale.

Le conflit a pris fin avec la réintégration des 4 militants C.F.D.T. Par contre, la direction s'est opposée au réemploi de deux responsables C.F.D.T.

● **Aux Etablissements Héritiers Georges Perrin à ST-LOUP-S/Semouse dans les Vosges.**

Les travailleurs ont dû faire grève pendant un mois pour obtenir :

- 15 centimes d'augmentation pour tous,
- paiement des deux jours fériés compris pendant la grève,
- local syndical,
- neutralisation de la période de grève par le calcul des congés payés.

Ce qui avait provoqué le mécontentement des travailleurs, c'est l'écart de salaire avec les autres usines du groupe. Le patron refusait de négocier avant que la liberté du travail soit respectée. Les travailleurs en grève ont donc laissé cette fameuse liberté du travail... 8 travailleurs sur 260 sont rentrés ! Les négociations ont pu avoir lieu le patron n'ayant rien proposé, les grévistes ont fait sortir les travailleurs et on occupé l'usine.

A Cormimont, les représentants ont refusé de siéger au comité central et celui-ci n'a pu se tenir. Une manifestation de 30 voitures de grévistes avait eu lieu de St-Loup à Cormimont.

● **Chez DEREN (textiles) à Barentin près de Rouen,** les 300 travailleurs ont fait grève pendant une semaine pour obtenir une prime de vacances et de fin d'année. Ils ont obtenu

- une prime de vacances de 250 F, après trois mois dans l'entreprise
- une augmentation de la prime d'ancienneté (12,60 F), au lieu de 11 F par an et par année d'ancienneté
- une augmentation à valoir de 0,15 F à compter du 1er juin.

● **TSR à Satilleu dans l'Ardèche (200 travailleurs)** 7 manutentionnaires avaient décidé de passer à l'action pour obtenir les 1 000 F par mois (ils avaient 5,60 F de l'heure). Très vite, le travail a été bloqué pour les autres travailleurs, une semaine plus tard ils obtenaient 0,20 F d'augmentation et la révision des bas salaires.

● **Tanneries de l'Isère à Grenoble.** L'entreprise est composée de 110 travailleurs essentiellement immigrés. 60 d'entre eux ont fait grève pendant 8 jours, suite à la décision de la direction de réduire l'horaire de 50 à 40 heures par semaine, ce qui entraînait une baisse de salaire de 25 % du fait de la suppression des heures supplémentaires.

Ils réclamaient : 50 centimes de l'heure pour tous, la compensation de la réduction d'horaire, une prime de vacances, l'amélioration des conditions de travail.

Les 110 travailleurs de la tannerie ont été solidaires et ceux qui ne participaient pas directement à la grève, l'ont soutenu en participant aux assemblées générales chaque jour, ce qui nécessitait un débrayage.

**La conclusion de l'accord prévoit** la garantie d'un horaire de 42 h. 30 et une augmentation égale pour tous de 43 centimes par heure de travail. De plus, des congés supplémentaires non payés ont été obtenus pour les travailleur immigrés voulant regagner leurs pays à l'occasion des vacances sous certaines conditions d'ancienneté.

**Et puis, il y a eu aussi la grève :**

— **Chez DELORNIERE ET LECLERC à Amiens.** (velours - 250 salariés) pour obtenir la prime de vacances et l'amélioration des conditions de travail (chaleur 45° et au rendement)

— à R.P.T., avec l'annonce de nombreux licenciements et fermetures d'entreprise.

— **chez Lejaby à St-Maurice de Beynost dans l'Ain**, une heure par jour pour obtenir l'heure d'information, 1200 F par mois plus une prime de vacances.

— **A l'UFL à Cosne-s/Loire (confection dans la Nièvre).** « On dit que le SMIC est égal à 1 000 F par mois pour 43 h. 30 et bien nous, on fait 45 heures par semaine et on ne gagne même pas 1 000 F » leur action leur a permis d'obtenir 0,25 F pour toutes à compter du 1er septembre.

— **A la Société Bretonne de Confection à Landivisiau la déléguée syndicale CFDT licenciée a été réintégrée dans l'entreprise 7 semaines plus tard**, par ordre de la Cour de Cassation et ce, sous astreinte de 50 F par jour. Le patron n'a accepté la décision que 9 jours plus tard et après intervention d'un huissier.

Dans cette entreprise, la direction affiche clairement ses opinions. C'est ainsi qu'après le dernier accord de salaires sur le plan national, on voyait fleurir une note qui précisait : « vu l'augmentation substantielle des salaires, il s'ensuit des charges de plus en plus lourdes pour l'entreprise, en conséquence, si nous ne constatons pas une augmentation de production de 20 % à tous les postes de travail, nous serons amenés à effectuer une réduction considérable du personnel. Fin mai, les personnes n'atteignant pas ce rendement recevront une lettre de renvoi ». Voilà, n'est-ce pas beau ça ? !

Victoire donc pour la CFDT car la section syndicale s'est renforcée après cette action juridique.

• **Chez LINFLOR à Liévin.** Plusieurs débrayages ont eu lieu pour le paiement des congés et les travailleurs ont obtenu satisfaction.

• **Chez SOCOVAL à Cherbourg,** les travailleuses de cette entreprise de confection obtiennent une diminution des jours de carence (3 au lieu de 5) pour l'indemnité maladie.

• **Chez JULIENNE à Rouen.** Après une grève pour obtenir une prime de vacances, les travailleuses ont obtenu 15 % en 1973 sur l'indemnité de congés payés et 25 % en 1974.

— **A la Lainière de Gérardmer, dans les Vosges,** une réduction du temps de travail sans perte de salaire a été obtenue pour les travailleurs de plus de 60 ans.

— de 60 à 62 ans, deux heures d'absence par semaine

— de 62 à 64 ans, quatre heures d'absence par semaine

— de 64 à 65 ans, cinq heures d'absence par semaine  
— **BAILLEUL** dans le **Nord**, plusieurs grèves ont eu lieu pour l'obtention du 13<sup>e</sup> mois.

— **Chez LE MINOR à Pont l'Abbé**, la lutte pour de meilleures conditions de travail dure depuis longtemps mais celle-ci commence à porter ses fruits. De plus les travailleuses ont obtenu un début de 13<sup>e</sup> mois soit =

25 %	du 1/12 des salaires en juin 1973
25 %	du 1/12 des salaires en juin 1974
25 %	du 1/12 des salaires en décembre 1974
37 1/2 %	du 1/12 des salaires en juin 1975
25 %	du 1/12 des salaires en décembre 1975
50 %	du 1/12 des salaires en juin 1976
50 %	du 1/12 des salaires en décembre 1976

Les travailleuses ont décidé d'accepter cette première étape de 1973 mais sont décidées de redémarrer leur action pour accélérer les étapes.

— **Action dans la Dentelle à Calais**, l'entreprise Desseilles - LARIVIERE et RENAUD - 200 personnes - a signé un accord supprimant le salaire au rendement, donnant 10,49 F de l'heure au coefficient 185, et une prime collective de 0,52 F minimum. Cet accord touche les tullistes et le personnel de fabrication, c'est-à-dire 86 personnes.

Le reste de l'entreprise ne travaillait déjà plus au rendement.

## DANS LES AUTRES PAYS

Là aussi, au niveau de nos professions, beaucoup d'événements :

### ● A BOMBAY

**Les travailleurs du textile refusent la semaine de 7 jours.**

Quelques 450 ouvriers des industries textiles de Bombay ont été arrêtés pour avoir organisé une manifestation de protestation contre l'adoption de la semaine de 7 jours dans l'industrie textile. Ils réclamaient le retour au congé hebdomadaire le dimanche.

Ce mouvement de protestation qui entrait dans sa troisième journée consécutive quand nous avons eu l'information, a été déclenché par les syndicats de gauche de la ville.

Le système de la semaine de 7 jours (avec repos d'une semaine toutes les 7 semaines) avait été adopté à la suite d'un accord intervenu au début de ce mois entre un syndicat favorable au parti du Congrès et l'association des propriétaires d'usines.

Plus de 750 ouvriers avaient été arrêtés lundi pour les mêmes raisons, mais ils avaient été relâchés un peu plus tard.

Selon le ministre de l'Industrie de l'état de Maharashtra l'adoption de la semaine de 7 jours avait été décidée pour faire face à la situation actuelle de l'approvisionnement en énergie.

**TOUJOURS LES INTERETS CAPITALISTES ? LA SANTE, CA NE COMpte PAS !...**

### ● EN AMERIQUE COMME EN FRANCE...

Les différences de salaires mais aussi la bagarre du rattrapage...

— **New-York**. Le syndicat des ouvriers américains du textile a transmis une lettre au conseil du coût de la vie, organisme gouvernemental américain créé dans le cadre de la lutte contre l'inflation, dans laquelle il exhorte le Conseil à ne pas imposer le gel des salaires des ouvriers de l'industrie textile américaine comme le désirait cette dernière.

**Le président du syndicat cite le fait qu'il y a une différence de 1,13 dollar entre le salaire moyen horaire des filatures, établi dans le sud des Etats-Unis et la moyenne de 3,83 dollars du salaire horaire de toutes les industries de manufacture. Le salaire moyen des ouvriers du textile dans le Sud, est de 2,70 dollars l'heure.**

— **Andrews (Caroline du Sud).** Un nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans a été approuvé à l'unanimité par le syndicat des ouvriers du textile qui met fin à une grève de 5 mois aux usines textile « Oneida Knitting Mills » d'Andrews et Lanier (Caroline du Sud).

Les quelque mille ouvriers de la compagnie recevront une augmentation de salaire de 65 cents, des avantages sociaux d'une valeur de 10 cents l'heure, ainsi qu'un certain nombre d'avantages divers. Le salaire horaire sera augmenté immédiatement de 20 cents puis de 20 et 25 cents respectivement en 1974 et 1975.

● **AU MAROC - des actions dures et longues face à un patronat qui licencie les militants, les responsables, et lock-out.**

— **A Casablanca.** La grève générale continue toujours dans les trois entreprises du textile : IMATEX, ICOMA et FIL (Voir Vies fédérales précédentes). Des négociations entamées avec la direction d'ICOMA ont échoué, cette dernière persistant dans son intention de licencier 6 délégués syndicaux.. A IMATEX, rien de nouveau. La grève boucle son 6<sup>e</sup> mois puisqu'elle a été entamée exactement le 20 février 1973.

A la Fabrication industrielle de Lingerie, malgré les manœuvres de pression de toutes sortes, la grève continue. On sait que l'exigence des travailleuses de FIL se borne à la réintégration de leurs déléguées licenciées.

— **Au complexe textile de FES.** La plus grande usine du Maroc, COTEF, était en lock-out depuis près d'une semaine lorsque nous avons eu l'information. La décision a été prise par la direction de l'usine à la suite de grèves répétées des ouvriers.

## AU PLAN NATIONAL

### ◆ CUIRS

Réunion paritaire tannerie-Mégisserie sur l'amélioration de la convention collective.

Certains avantages nouveaux sont introduits :

— temps de pause payé : 10 mn pour les travailleurs à la journée, 20 mn en continue.

— fractionnement plus grand du congé-éducation et demande ramenée à 15 jours.

— financement minimum de 0,30 % de la masse salariale pour les œuvres sociales du C.E.

— Suppression des récupérations.

En ce qui concerne les classifications ETAM, les discussions reprendront le 27 août.

9 juillet - commission paritaire cordonnier-réparateur.

Revalorisation des minima de 8 %, le point 100 est fixé à 3,95 à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Une nouvelle réunion aura lieu en octobre sur l'amélioration de la convention collective nationale et les salaires minima.

### ◆ BLANCHISSERIE INTER-REGIONS

A la suite de la réunion qui s'est tenue le 3 juillet à Lyon, les propositions de salaires ont fait l'objet d'un accord signé par les organisations syndicales CGT, CFDT et FO :

#### Salaires réels :

##### • ouvriers :

0,24 F de l'heure au 1<sup>er</sup> juillet 73  
0,24 F de l'heure au 1<sup>er</sup> octobre 73

##### • mensuels :

41,76 F au 1<sup>er</sup> juillet 1973  
41,76 F au 1<sup>er</sup> octobre 1973

### Salaires minima :

- 1<sup>er</sup> juillet : 2,70 F x coefficient + 1,42 avec raccordement à partir de 5,24 F coefficient 100
- 1<sup>er</sup> octobre : 2,70 F x coefficient + 1,67 avec raccordement à partir de 5,38 coefficient 100.

### ◆ HABILLEMENT

#### Commission paritaire classifications ouvriers le 28 juin.

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur du travail, les employeurs avaient cherché à annuler cette réunion. Devant la réaction des organisations syndicales, elle a été maintenue mais s'est transformée en commission paritaire « bidon » puisque les patrons ne nous ont transmis aucune autre contre-proposition.

Une autre date a été prise pour le 6 octobre, les patrons devant nous envoyer un contre-projet.

### ◆ ACCORD TEXTILE NORMANDIE

Une commission paritaire régionale textile s'est tenue fin juillet à ROUEN. Les propositions patronales sont les suivantes :

— majoration travail de nuit : ouvriers 18 % au lieu de 13 % ETAM 22 % au lieu de 18 %

— Indemnité de panier :

• équipe de jour : 3 F au lieu de 2,50 F

• équipe de nuit : 7 F au lieu de 6,50 F.

— travailleurs de nuit : après 55 ans et minimum 2 ans de nuit, possibilité équipe normale si poste disponible à coefficient égal avec un salaire de journée.

— révision des classifications : commission technique le 25 octobre FO a signé, la CFDT consultait ses sections.

### ◆ DES DATES POUR LA RENTREE

#### — Blanchisserie inter-régions

A Lyon, le 16 octobre pour la mensualisation.

### — Textiles Naturels

le 25 septembre pour les salaires

le 9 octobre : réunion technique classifications employés

le 10 octobre, poursuite mise à jour C.C.N.

### — Habillement

13 septembre, mensualisation

6 octobre, classifications ouvriers

La réunion pour les salaires n'est pas encore fixée.

### — Fourrure

10 septembre : salaires

### — Cuir

A ce jour, aucune réunion n'est encore prévue.

Des réunions que nous devrons aborder avec un rapport de force réel, qui révèlera la volonté des travailleurs d'obtenir satisfaction pour leurs revendications. Aussi, sachons mettre à l'action tous les travailleurs sur les problèmes de l'entreprise, LIP et tous les camarades des entreprises citées plus haut nous en montrent l'exemple.

### ◆ EXTENSIONS

Mode-chapellerie, avenant salaires n° 6 du 14 décembre 1972

Teintureries et laveries Loire-Atlantique, avenant salaires du 30 novembre 1972

Arrêtés du 25 mai 1973, J.O. du 6-6-73.

#### bretelles et ceintures

avenant salaire du 15 novembre 1972

annexe II (techniciens et agents de maîtrise et d'encadrement technique et administratif) du 7 novembre 1972

annexe III (Ingénieurs et Cadres) du 7 novembre 1972

Arrêté du 25 juin 1973 - J.O. du 22-8-73.

# A TRAVERS L'ORGANISATION

## BUREAU FEDERAL

Les 26 et 27 juin qui a permis de faire le point des décisions prises au dernier conseil fédéral ainsi que pour l'action revendicative. La situation de l'emploi devient très préoccupante chez ROBIN où les travailleuses sont en chômage technique depuis 9 semaines. Chez SALAMANDER à ROMANS et sur l'ensemble de la chaussure, une déclaration a été réalisée (voir Inter-branches). Le C.F. a été préparé ainsi que le B.F. de rentrée.

## BUREAU INTERNATIONAL

### CMT (Textile Habillement)

Il s'est tenu le 18 juillet avec la participation de 2 camarades HACUI-TEX dont un a été mandaté pour participer au congrès de la CMT confédéral. Le congrès de la fédération internationale textile habillement est fixé aux 11, 12 et 13 juin 1974 à SION en SUISSE.

## FORMATION

— La session Analyse marxiste (1<sup>re</sup> partie) s'est tenue à DRAVEIL des 18 au 20 juin, avec la participation de 21 militants.

— Journées d'études aux Herbiers en Vendée, avec 20 participants sur le thème : exploitation - orientation - pratique syndicale.

— Journée d'études du Groupe SAC - CHAUSSURES à ST-MA-

CAIRE, avec 25 participants des 11 unités. La journée a permis de mieux s'organiser au niveau du groupe et de préciser les objectifs.

## ELECTIONS

La CFDT devient de plus en plus représentative aux Etablissements HIRIGOYEN chaussures. C'est ce que révèle le tableau de comparaison en pourcentages sur les voix obtenues lors des dernières élections à TYROSSE pour le collège ouvriers et employés.

### Délégués du personnel :

1972 - CFDT : 51 %	8 élus - FO
35 % 6 élus - CGT 14 %	2 élus
1973 - CFDT 51 %	8 élus - FO
32,5 % 6 élus - CGT 16,5 %	2 élus

### Comité d'entreprise :

1972 - CFDT 45 %	4 élus - FO
35,3 % 4 élus - CGT 19,7 %	2 élus
1973 - CFDT 49,5 %	5 élus - FO
32,7 % 3 élus - CGT 17,8 %	2 élus

La CFDT a obtenu en 1973, un siège titulaire de plus au comité d'entreprise aux dépens de FO.

Les Ets HIRIGOYEN comprennent trois annexes : Mont-de-Marsan, Hasparren et Peyrehorade. La CFDT par son dynamisme et sa vitalité s'est implantée à Hasparren et Peyrehorade depuis les congés de 1972, ce qui lui permet d'être la seule organisation à avoir des élus dans la totalité des ateliers.

# Ouvrons l'œil... des informations à connaître...

Un Syndicalisme-Magazine n° spécial :

## UN SALARIE SUR TROIS EST UNE FEMME,

daté de novembre, paraîtra le 24 octobre prochain.

Ce magazine sera réalisé par

- des reportages,
- des témoignages,

Les positions de la C.F.D.T. y figureront ainsi que des pages pratiques.

**Outil de discussion, une vente massive doit être organisée.**

## FORMATION - FORMATION - FORMATION

— Une session sur le rendement, le travail répétitif : conséquences pour les travailleurs et luttes à mener, doit se tenir du 15 au 19 octobre à Bierville. Vite, en équipe, voyons qui doit y participer.

— La formation professionnelle continue, quelle politique syndicale, c'est en effet un problème auquel sont affrontées les sections syndicales.

Un session qui doit répondre à ces problèmes se tiendra à Bierville du 17 au 19 octobre 1973.

VITE, DEPOSONS LES DEMANDES DE CONGE-  
EDUCATION ET ENVOYONS LES INSCRIPTIONS A  
LA FEDERATION.

UN DOSSIER SUR  
LA SECTION SYNDICALE

EST SORTI

Envoyé gratuitement à tous les responsables par le canal d'HA-CUI-TEX Inter-branches, ce dossier reste à la disposition de tous les militants

HA - CUI - TEX  
au prix de 5,00 F l'exemplaire  
D'UNE AIDE CONCRETE  
PERMETTRA UN TRAVAIL COLLECTIF  
Vite, commandons-le !

AVEC L'ACTION LIP  
et ses répercussions, on découvre  
mieux l'IMPORTANCE DE l'INFORMATION

LA PRESSE SYNDICALE  
PERMET DE RECTIFIER  
LE TIR DE L'INFORMATION  
CAPITALISTE

HA-CUI-TEX aux Militants voudrait  
répondre à vos besoins  
mais comment les connaître ?

||| C'était le but du questionnaire  
paru dans le numéro 265 de mai,  
mais ... 31 réponses sur 3 800

Peut-être faut-il supprimer ce bulletin ?

Si NON, vite nous attendons VOS REPONSES

# L'ACTION et L'EMPLOI

## *d'une façon offensive*

Les travailleurs de nos industries Textiles, Habillement et Cuir ont été longtemps les premiers frappés et durement par l'insécurité de l'emploi, le chômage et les licenciements.

Lorsqu'il n'y avait que nos professions de touchées avec des petites et moyennes entreprises la presse s'en désintéressait. De ce fait, l'opinion publique n'était pas informée et encore plus difficilement mobilisée. Aujourd'hui, tous les travailleurs peuvent être menacés dans leur emploi et de ce fait le problème se pose différemment. L'action est beaucoup plus large, les objectifs sont différents et les travailleurs contestent les décisions des capitalistes.

Il y a toujours eu des faillites traditionnelles, qu'il faut d'ailleurs dénoncer avec force même si Mr CHARBONNEL écrit dans le Monde du 24 Août : « que la mauvaise gestion n'est en soi ni un crime ni même un délit ».

Le pouvoir frappe et poursuit les travailleurs qui défendent leur emploi mais approuve et appuie les patrons qui les licencient.

Ce qui est nouveau au niveau des problèmes de l'emploi, c'est que les trusts financiers nationaux ou internationaux décident froidement de fermer telle usine parce qu'ils estiment ne pas gagner assez d'argent.

### DANS LA CHAUSSURE

Depuis 1968, nous assistons dans la Chaussure à une politique de productivité et de marchés dominés par les trusts.

A l'heure actuelle, le taux de profit est plus élevé au niveau de la distribution que de la fabrication. Des patrons l'on vite compris et se sont engagés dans la distribution en développant ou en créant leurs chaînes de magazins : ANDRE, BATA, ERAM, MYRIS, BALLY, SALAMANDER, GENESCO etc...

En même temps, des groupes financiers ont pris des participations dans certaines sociétés avec pour objectif de créer un réseau de distribution exemple GESNESCO chez REHAUT et JOURDAN, SALAMANDER, chez ARNOUX.

Il est à noter qu'il s'agit de groupes financiers étrangers, ce qui était également le cas de BATA, BALLY, ADDIDAS et autres...

La politique est simple, on contrôle la distribution on fait fabriquer au coût le moins cher et on vend où il y a le maximum de profit.

## SALAMANDER, UN CAS PRECIS

Pour prendre un cas précis et un problème d'actualité, nous reproduisons ci-après l'essentiel de l'intervention de **Bernard CALLET**, délégué C.F.D.T. à la Conférence de Presse du 9 Août 1973 à ROMANS, pour exposer les problèmes d'emploi des travailleurs de chez Arnoux-Salamander.

### « IMPLANTATION SALAMANDER EN FRANCE

En 1967, on entendait déjà parler de Salamander et les démarches entre les deux directions étaient pratiquement terminées.

En 1968, Salamander prenait effectivement les affaires en mains. Les années précédentes nous avions connu du chômage, et l'on se demandait si l'usine Arnoux allait tenir le coup.

L'implantation du trust Salamander à ROMANS avait pour but d'implanter son réseau commercial en France. L'acquisition de l'usine Arnoux était donc une bonne affaire sur le plan financier.

Pendant 4 ans nous avons eu du travail régulièrement, et je dirais même, plus que nous pouvions en faire.

Très rapidement, Arnoux voyait diminuer ses actions dans l'entreprise, jusqu'à son absorption totale dans le trust Salamander. Il n'avait fallu guère plus de 2 ans à ce dernier pour s'accaparer totalement l'usine.

### EXTENSION DU RESEAU DE VENTE DIMINUTION DE LA FABRICATION

La sous-traitance devenait très vite effective : ARTIC, CATY, JULIEN Ets, travaillaient partiellement pour Salamander.

On s'apercevait aussi que Romans allait être assez rapidement le dépôt de chaussures venant d'autres usines étrangères appartenant au trust. De ce fait, le réseau commercial commençait à bien s'implanter.

ARTIC fait faillite en 1971, et Salamander reprenait l'affaire en gérance libre. Cela durait à peu près un an, jusqu'à fin 1972, où Salamander, pour des raisons diverses, décidait d'arrêter toute fabrication chez ARTIC. C'était le licenciement de 84 personnes, soit la totalité du personnel. C'était le commencement de l'épreuve, il y avait moins de travail, le climat devenait mauvais.

Ensuite, le 7 avril 1973, c'était l'annonce au Comité d'Entreprise de 60 licenciements. Pendant près de deux mois, la bagarre des travailleurs a permis de réduire ces licenciements à 32.

L'annonce de la fermeture de l'unité de production de ROMANS, faite le 20 Juin au Conseil de Surveillance en Allemagne, a été la bombe.

### LE REFUS DES TRAVAILLEURS

La réunion du Comité d'Entreprise du 7 Août 1973 avait pour but de confirmer cette triste nouvelle.

A cette réunion, nous avons exigé le délai des 3 mois prévu par l'accord du 20 Février 1969, lorsque les licenciements sont supérieurs à 300.

Les travailleurs de Salamander veulent :

- la garantie de leur emploi ;
- la garantie de leur ancienneté ;
- la garantie de leurs salaires.

NOUS NE VOULONS PAS DE SOLUTION BOITEUSE •.

## DES NOUVEAUX OBJECTIFS

Trop souvent il y avait comme une certaine impuissance face aux problèmes d'Emploi. Maintenant, ça change, les travailleurs de LIP ont montré que c'était possible. C'est ainsi qu'à BESANÇON comme à ROMANS, les travailleurs exigent :

- pas de licenciement ;
- maintien de l'outil de production ;
- pas de démantèlement ;
- garantie des salaires et des avantages acquis.

CES OBJECTIFS SONT MOBILISATEURS, LES TRAVAILLEURS EXIGENT QUE L'ON NEGOCIE SUR CES BASES.

C'est le rapport de force par la mobilisation de masse qui fait céder le pouvoir des patrons et du gouvernement.

Même si, comme à Romans, nous n'arrivons pas à obtenir entière satisfaction, il n'empêche que partiellement et à court terme, nous avons des garanties, mais le capitalisme ne veut pas s'engager à garantir à terme les avantages acquis.

Tant que le capitalisme existera, il faudra toujours lutter, car il tente de reprendre les avantages qu'il a dû concéder à un moment donné.

## DE NOUVELLES FORMES DE LUTTES

A Romans, 1 200 travailleurs de chez JOURDAN ont fait grève, avec occupation, pour s'opposer au licenciement de 85 camarades.

A Besançon, les travailleurs LIP sont allés beaucoup plus loin : occupation, fabrication, vente, paie ouvrière, divulgation de documents secrets trouvés dans les bureaux de la direction.

Tout ceci a germé au fur et à mesure dans la tête des travailleurs pour précéder les décisions patronales, car il faut le dire, l'Action des travailleurs LIP a été et reste encore offensive, les sections syndicales apportant aux travailleurs, avant la discussion, l'analyse qu'ils font. Ceci est important et doit être fait par chaque section syndicale.

Signalons en passant les formes d'action tout aussi imaginative, mais moins reprises dans la presse parce qu'elles se déroulaient dans 2 petites entreprises de l'Habillement.

Aux Abrets dans l'Isère, les 40 travailleuses de chez SACCA apprennent qu'elles ne percevront pas leur paie de Juillet, ni leurs congés payés, il n'y a plus d'argent ! C'en est trop, elles décident la grève et l'occupation. Un client vient chercher de la marchandise, elle le « retienne » pour l'obliger à payer. Le chèque remis, elles le délivrent.

Leur action permet que l'on s'occupe d'elles, un autre patron s'engage à reprendre l'usine, à payer les salaires et les congés payés en complétant le chèque du client. L'activité de l'entreprise reprendra en Septembre, les emplois ne sont garantis que jusqu'en Octobre. Après les travailleuses décideront à nouveau.

A Longuyon en Meurthe-et-Moselle, chez MAXI confection, c'est aussi un non paiement des salaires depuis Avril, ainsi que les indemnités de licenciements. Le patron a disparu ! malgré les décisions des Prud'hommes qui leur donnaient gain de cause, les 27 travailleuses n'avaient toujours rien reçu. Avec l'appui des pouvoirs publics, elles ont démonté les machines et les ont mis sous séquestre dans un endroit sûr « C'est notre trésor de guerre, elles représentent 50 000 F, alors si nous n'obtenons rien... ».

A la légalité bourgeoise, il a été opposé la légitimité des travailleurs.

Ces formes de luttes feront date et feront réfléchir tous les travailleurs, car nous sommes convaincus que ces luttes se développeront si l'organisation syndicale dans l'entreprise sait faire exprimer les travailleurs et chercher avec eux les formes d'action les plus appropriées. Nous n'aurons pas à copier, mais à imaginer des formes de luttes qui correspondront à l'objectif visé et qui remettront en cause directement le pouvoir patronal.

#### AVEC LES PARTIS POLITIQUES DE GAUCHE

Les partis politiques de gauche apportent leur soutien aux travailleurs en lutte.

C'est sain pour tous. En prenant en charge les problèmes des travailleurs, ils donnent une dimension politique aux luttes et on peut penser que les travailleurs se retrouveront naturellement dans l'action politique.

Syndicalement, cela nous oblige à travailler sérieusement pour donner toutes les dimensions de la lutte aux travailleurs.

Dans l'action pour l'emploi, il est facile de démontrer, à partir d'exemples concrets, qu'en France, le pouvoir économique et politique est aux mains des patrons.

S'il y avait un changement politique, la lutte serait bien sûr différente, mais il faudrait la continuer pour exproprier les patrons et remettre le pouvoir économique aux travailleurs. C'est en fait, aller au-delà du Programme Commun et poser le problème de la transition à partir des luttes.

Ceci étant dit, nous devons veiller à ce que les décisions de la conduite de l'action et des négociations restent de la responsabilité des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

#### LA FORCE DES TRAVAILLEURS

La lutte massive des travailleurs fait peur aux capitalistes. **Notre force est là où sont les travailleurs**, faisons en sorte que par la lutte les travailleurs soient de plus en plus conscients que le capitalisme ne peut se passer d'eux, mais que les travailleurs peuvent se passer des patrons et qu'il faudra bien un jour abattre le système capitaliste pour construire le socialisme démocratique que nous voulons.

#### DOSSIER EMPLOI

En complément au dossier confédéral, la fédération HA.CUI. TEX, édite un dossier Emploi pour l'action où sont repris des principes généraux mais surtout des précisions pour nos branches avec des moyens d'action adaptés.

Il sera disponible fin septembre.

# La formation syndicale et le plan de travail de la section syndicale d'entreprise

## LA MEILLEURE FORMATION SE FAIT SUR LE TAS...

C'est ce qu'on entend parfois dans des sections où aucun militant ne se décide à aller en session.

S'il est incontestable que l'expérience acquise par la pratique syndicale est très importante, elle n'est pas pour autant suffisante. Celle-ci doit nécessairement se compléter à l'occasion de journées d'études et sessions consacrées à la réflexion, l'approfondissement de l'action et la recherche d'une plus grande efficacité syndicale avec les travailleurs dans le sens de notre orientation C.F.D.T.

## LES S.S.E., RESPONSABLES DE LA FORMATION...

Il n'y a pas de formation possible si à tous les niveaux de l'organisation et plus spécifiquement à l'intérieur de la section ce souci de participer aux sessions n'existe pas.

La fédération HA.CUI.TEX, consacre une part importante de son budget à la formation, si elle le fait, c'est parce que nous pensons que c'est indispensable.

Depuis 1968 nous remarquons une participation croissante de militants, parallèlement nous assistons à une stagnation quant au nombre de sections touchées par cette formation.

Ce sont souvent les mêmes sections ou syndicats qui inscrivent leurs militants aux sessions fédérales programmées.

Il y a là une situation qui devrait se modifier au cours de l'année 73/74, la commission Fédérale de Formation a décidé de suivre de plus près les inscriptions émanant des sections et de saisir les différentes régions en cas de problèmes.

## UN PLAN DE FORMATION POUR LA SECTION SYNDICALE

L'action de la section syndicale est quotidienne. Pour la mener avec les travailleurs, elle ne peut se passer d'un des outils indispensables : la formation de ses militants.

On peut se rendre compte que la vitalité d'une section est liée à la formation et au renouvellement constant de ses militants ainsi qu'à leur extension en nombre.

L'expérience est là pour prouver que les sections dynamiques sont aussi celles qui prennent les moyens pour **dresser un plan annuel de formation syndicale**, souvent en début d'année. Les précisions données ci-dessous ont pour but de faciliter pratiquement ce travail.

## LA REALISATION DU PLAN DE FORMATION A PARTIR DU PLAN DE TRAVAIL

Un plan de formation n'est pas dressé n'importe comment. Il n'est pas question de donner ici toutes les bonnes recettes pour dresser un plan de formation, mais de proposer une démarche possible.

La rentrée est l'occasion pour la section syndicale, pour le syndicat et les différentes structures de l'organisation de préciser le plan de travail de l'année 73/74.

A travers la réalisation du plan de travail, doivent se retrouver les préoccupations de formation de la section (se servir à cet effet du dossier S.S.E.).

La section syndicale définit collectivement un certain nombre d'objectifs en fonction de l'analyse qu'elle fait de l'entreprise, des stratégies patronales et syndicales en présence, de la prise de conscience et de la capacité de lutte des travailleurs ainsi que du contexte local, national et international.

Ensuite elle fait les choix de priorité et de programmation dans le temps de ses objectifs et élabore son plan de travail qui est la concrétisation de sa stratégie syndicale.

Cette stratégie demande des moyens en hommes, en temps, en argent et en matériel.

C'est à ce moment-là que doit être discuté et élaboré le plan de formation de la S.S.E. nécessaire à la réalisation de ces objectifs partiels à court ou moyen terme (exemples : la section a analysé son entreprise et pense qu'un secteur est stratégiquement primordial. Elle se donne pour objectif d'y renforcer la syndicalisation et pense donc que les nouveaux militants qui s'y trouvent doivent se former rapidement.

: la section veut sensibiliser davantage les travailleurs aux conditions de travail, elle décide la participation de militants à ce genre de sessions.

Ce plan ne peut s'élaborer qu'en fonction des stages et sessions de formation proposés par les différentes structures de l'organisation.

- **Au plan local départemental ou régional**, le plus simple est de s'adresser aux UIB, UIS, UD qui proposent des sessions très diverses : formations de base ou spécialisées, techniques d'expression, E.N.O. etc..
- **Au plan national**, la liste des stages organisés à Bierville par l'Institut confédéral d'Etudes et de formation syndicales est publiée pour chaque trimestre de l'année dans **SYNDICALISME HEBDO**.
- **Au plan fédéral**, la présentation des sessions et leurs dates sont publiées dans HA.CUI.TEX aux militants.

## LA FORMATION, UN ACTE COLLECTIF

Décidé en section, l'effort de formation ne peut être qu'un acte collectif. **Notre fédération** attache beaucoup d'importance, elle en donne les moyens en permettant à plusieurs militants d'une même section de participer à une même session. De plus elle adresse aux participants un dossier qui demande à chaque fois une préparation collective et au retour nécessairement un partage de la Formation que la session aura permis à chacun d'acquérir.

## POUR PARTICIPER AUX SESSIONS FEDERALES

Il est nécessaire :

- d'envoyer son inscription après accord de la section syndicale
- de déposer 30 jours avant l'ouverture du stage, auprès de la Direction la demande de congé-éducation. (15 jours pour la Chaussure et la Tannerie-Mégisserie, 8 pour la Maroquinerie)
- d'obtenir le paiement de son salaire et également si possible, de ses frais de déplacement et de séjour par l'entreprise ou à défaut par le Comité d'Entreprise afin d'alléger le coût de la formation au budget fédéral.

En cas d'aucune prise en charge, la fédération prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement et rembourse les pertes de salaires jusqu'à concurrence de 65 F par jour.

Une participation de 5 F par jour est demandée à chaque sessionnaire.

## CALENDRIER DE LA FORMATION FEDERALE 73/74

DATES	LIEUX	SESSIONS	RECRUTEMENT
SEPTEMBRE 1973		Responsab'es T.A.S	S'adresse aux responsables des sections C.F.D.T des entreprises T.A.S.
10 au 14	Sevrier		
OCTOBRE 1973		Le travail répétitif — conséquences pour les travailleurs — Luttes à mener	Aux militants travaillant au rendement Aux responsables de sections syndicales affrontés à ces problèmes
15 au 19	Bier-ville		
17 au 19	Bier-ville	La formation Professionnelle Continue pour une politique syndicale	Aux militants de sections affrontés aux problèmes relatifs à la F.P.C. Objectifs - Préciser notre politique
NOVEMBRE 1973		Session Pédagogique Animateur de Formation	Aux animateurs des sessions fédérales ainsi qu'aux intervenants
5 au 10	Bier-ville		
27 au 30	Région Parissienne	Branche Textile Naturel Branche Cuir	S'adressant aux responsables des sections syndicales des deux branches.
27 au 30	Région Parissienne	Branche Habillement	S'adresse aux militants des sections syndicales de la branche
FEVRIER 1974			
4 au 8	Région Parissienne	— Conditions de travail et Rendement — Nos revendications et actions — Attitudes patronales. Influence sur le contexte	S'adresse aux militants des sections ayant mené des luttes face au rendement et conditions de travail.

DATES	LIEUX	SESSIONS	RECRUTEMENT
<b>MARS 1974</b>			
4 au 6	Région Pari- sienne	Session Pédagogique Conduite de réunion	limité à 10/12 participants de conseils régionaux ou branches HA.CUI.TEX.
25 au 29	Région Pari- sienne	<b>Le travail répétitif</b> — Conséquences pour travailleurs — et luttes à mener	Aux militants travaillant au rendement Aux responsables de sec- tions affrontés à ces pro- blèmes.
4 au 7	Région Pari- sienne	Responsables syndicaux HA.CUI.TEX Information fédérale	S'adresse aux respon- sables des sections syndi- cales HA.CUI.TEX. et vise à familiariser les militants avec les réflexions de la fédération.

A ces 11 sessions programmées pour 1973/74, viendront s'ajouter les différentes sessions de recherche prévues au plan de travail mais dont les dates ne sont pas encore arrêtées.

#### LES SESSIONS REGIONALES :

La fédération en organise une dizaine par an, elles s'adressent aux militants HA.CUI.TEX. des régions. Elles se tiendront toutes en septembre et au cours du dernier trimestre.

Le recrutement et le programme sont sous la responsabilité des régions.

#### LES RENCONTRES DE TRUSTS :

Elles se poursuivront en 1973/1974. Déjà certaines dates sont ar-  
rêtées, nous les communiquons ci-dessous.

25/27 Février 1974	MULLIEZ-LESTIENNE
10/11 Janvier 1974	PROUVOST MASUREL
13/15 Mars 1974	LEVY
4/6 Avril 1974	AGACHE WILLOT

A signaler également que la seconde partie de la session consacrée à l'analyse de la société capitaliste se tiendra les 1-2 et 3 Octobre pro-  
chain dans la région parisienne.

Les modifications éventuelles ainsi que les compléments au Calendrier de Formation feront l'objet d'informations dans HA.CUI.TEX aux militants

# L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS DES RESTAURANTS D'ENTREPRISES

Cette note a été rédigée par des camarades de l'Alimentation pour faire prendre conscience à tous les militants de l'exploitation des travailleurs et travailleuses des Sociétés de Restauration collectives qui se développent dans tous les secteurs d'Activité.

Ces entreprises ont des salariés dispersés dans les nombreux Etablissements, aussi, les possibilités d'organisation syndicale et d'implantation, ne peuvent et doivent se faire qu'avec l'aide des militants des entreprises utilisatrices de ces restaurants. Nous ne devons pas rester indifférents aux problèmes de ces travailleurs ainsi qu'à l'appel pour prendre contact avec eux.

— Allons-nous laisser les travailleurs et les travailleuses du Restaurant d'Entreprise se faire surexploriter encore !

1970 - 12 millions de repas servis dans les collectivités (restaurants d'entreprises, administrations, etc...)

1980 - 17,5 millions de repas prévus.

Chaque année, des centaines de restaurants d'entreprises se créent à l'initiative soit des directions, soit des comités d'entreprise.

Qui sont les travailleurs et travailleuses de ces restaurants ?

Lorsque c'est l'entreprise ou le C.E. qui les embauche et les rémunère, leurs conditions de salaires, leurs avantages sociaux sont souvent proches de ceux appliqués dans l'établissement pour le personnel ouvrier.

Par contre, lorsque la gestion de la « cantine » ou du « restaurant » est assurée par un traiteur extérieur « marchand de soupe »,

ou « société de restauration collective », comme on voudra, salaires et conditions de travail de ces travailleurs n'ont plus rien de commun - quelques exemples pris chez BOREL, SODEXHO, SHR, SOGERES, MONTAGNE, BOURGEON, etc...

— salaire brut d'un plongeur ou d'une femme de service = de 850 à 950 F/Mois.

— salaire brut d'un cuisinier qualifié = de 1300 F. à 1500F/Mois.

— Paiement des heures supplémentaires = à partir de la 51<sup>e</sup> heure seulement pour les serveuses et les plongeurs les heures comprises entre la 40<sup>e</sup> H et la 50<sup>e</sup> H. n'étant rémunérées qu'en heures normales ; C'est ce qu'on appelle en hôtellerie des « heures d'équivalence ».

— aucune garantie de salaire en cas de maladie pas de paiement de jours fériés chez la plupart de ces traiteurs, etc...

On pourrait citer bien d'autres exemples...

Les travailleurs de ces entreprises sont très dispersés : BOREL annonce plus de 4000 personnes réparties dans près de 300 restaurants, pas représentés. Beaucoup de restaurants ont moins de 10 salariés d'où pas de délégués du personnel, faiblement syndiqués (les mutations d'un restaurant à un autre « pour raison de service » sont monnaie courante).

Mais depuis quelques mois, les choses commencent à bouger.

Des militants de l'hôtellerie entrés dans ces Sociétés, ont obtenu ici ou là, que le droit soit appliqué = bulletin de salaire à chaque employés, paiement des indemnités de licenciement, etc... et surtout préparation d'élections des représentants du personnel.

Des élections régionales de délégués au C.E. ont eu lieu dans toute la FRANCE, le 30 Avril dernier pour les 250 restaurants gérés par la SODEXHO (Peugeot à Mulhouse, Merlin Gérin à Grenoble, Thomson C.S.F. en Région Parisienne, Breguet à Toulouse, etc...)

Comment toucher 3.000 salariés répartis en 250 points différents avec 5 ou 8 délégués syndicaux ?

Comment informer, sensibiliser, provoquer une prise de conscience susciter des candidatures ?

**Seuls nos moyens sont extrêmement faibles**, quelques camarades de ces entreprises ou nous travaillons, qui passent chaque jour au self, avec leur plateau ont commencé à nous aider.

Si nous voulons faire cesser cette surexploitation, il nous faut le soutien de chaque section C.F.D.T. pour développer notre implantation et ainsi créer un rapport de force nous permettant de négocier au niveau national.

La Fédération Alimentation pour sa part, est prête à vous fournir toute documentation utile pour le démarrage, (26, rue Montholon - PARIS 9<sup>e</sup>).

# La résolution action

## du 36<sup>e</sup> Congrès Confédéral C.F.D.T.

1) Le 36ème Congrès de la C.F.D.T. se tient dans une situation caractérisée par un durcissement concerté des positions du patronat et du gouvernement face à l'action syndicale.

Le gouvernement, qui assure l'unité de la droite sous la direction personnelle du Président de la République, compense son affaiblissement électoral et sa survie précaire par la répression politique, syndicale et culturelle.

Le patronat, de son côté, joue l'inflation et la hausse des prix et résiste farouchement à la pression syndicale, par la division, la diversion, la promesse de fausses réformes, la répression, les licenciements et même par la violence.

2) Dans cette situation, le mécontentement des travailleurs s'accumule et s'exprime avec vigueur dans de nombreuses branches et entreprises.

Les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions et la durée du travail, l'organisation même du travail, la transformation profonde des conditions de vie sont, plus que jamais, à l'ordre du jour.

3) Le Congrès de la C.F.D.T. estime que seules des luttes in-

tenses, à tous les niveaux, permettront une avancée réelle de l'ensemble des revendications et une amélioration du rapport des forces en faveur des travailleurs.

La C.F.D.T. appelle les travailleurs à définir avec leurs organisations syndicales, dans les entreprises et les localités, les revendications prioritaires et à décider des moyens d'actions les plus efficaces à mettre en œuvre pour les faire aboutir.

Elle les engage à développer les luttes sur les objectifs communs suivants :

### SALAIRS ET POUVOIR D'ACHAT

- Le S.M.I.C. à 1 000 F pour 40 heures par semaine ;
- La progression non hiérarchisée du pouvoir d'achat ;
- La grille unique de classifications par branche professionnelle, la généralisation de la mensualisation et un véritable salaire mensuel garanti ;
- Le rattrapage de 30 % des prestations familiales et leur indexation sur l'évolution des salaires.

## RETRAITE ET SECURITE SOCIALE

- Le droit à la retraite à 60 ans, avec une minimum de pension égal au S.M.I.C. ;
- L'amélioration de la situation faite aux personnes âgées et leur insertion dans la société ;
- L'abrogation des ordonnances de 1967 et de tous les textes restrictifs pour que les travailleurs gèrent leur Sécurité Sociale ;
- L'instauration d'un véritable régime social unique.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- La lutte contre les cadences et la suppression du salaire au rendement ;
- L'amélioration des conditions de travail par une remise en cause fondamentale de l'organisation du travail ;  
Une réduction générale de la durée hebdomadaire du travail sans perte de salaire (40 et 36 heures pour les travaux pénibles, le travail posté, de nuit), la suppression des dérogations et des équivalences discriminatoires ;
- La suppression du travail de nuit et du travail posté chaque fois qu'il n'est pas technique-ment indispensable.

## DROITS DES TRAVAILLEURS

— Un statut unique pour tous les travailleurs d'une même branche professionnelle et garantie du statut général pour les personnels non titulaires de la fonction publique et assimilés.

— La suppression de l'arbitraire patronal, en matière de promotion, d'avancement et de licenciement que l'employeur soit privé ou public : la suppression de la notation.

— L'heure d'information et l'obtention d'une partie suffisante du temps de travail pour le débat collectif dans l'entreprise.

— L'élargissement des libertés syndicales et des moyens de les exercer dans toutes les entreprises.

— Le droit à l'emploi et à l'éducation permanente pour tous, y compris pour les handicapés. La création d'emplois de qualité là où se trouvent les travailleurs. La suppression des officines de travail temporaire.

— Le libre choix de la date d'incorporation pour tous les jeunes.

— L'abolition de toutes les discriminations pour les travailleuses, les jeunes, les immigrés et pour ces derniers l'abrogation des circulaires Fontanet et Marcellin.

— L'abrogation de la loi « anti-casseurs » et des lois et règlements « anti-grèves ».

## SANTE ET CONDITIONS DE VIE

— La transformation des conditions de vie et de santé, notamment par une politique de prévention, de soins, de logement, de transport et d'équipements collectifs.

— L'abolition des lois répressives sur l'avortement et la mise en échec des manœuvres gouvernementales qui visent, en fait, à maintenir la situation actuelle. Le développement de l'éducation et de l'information sexuelles et des méthodes contraceptives, l'amélioration des conditions sociales et matérielles afin de permettre la procréation libre et responsable.

— Une politique efficace pour l'amélioration du cadre de vie et l'élimination des nuisances et de la pollution.

Pour la C.F.D.T., l'ensemble de ces objectifs répond à des préoccupations réelles des travailleurs sur lesquelles des satisfactions immédiates et concrètes sont possibles. Ils permettent aussi par la lutte menée pour leur satisfac-

tion, d'améliorer le rapport des forces en faveur des travailleurs et d'élever le niveau de la conscience de classe en vue de réunir les conditions d'une transformation radicale de la société. Il faut donc multiplier les initiatives à tous les niveaux.

— Les travailleurs, par leurs syndicats, doivent participer pleinement à l'élaboration des revendications et aux décisions d'action.

— Toutes les organisations de la C.F.D.T., les militants, les adhérents, doivent engager des actions et les élargir. La coordination des luttes pour leur donner la plus grande ampleur et la plus large efficacité sera poursuivie par toutes les organisations de la C.F.D.T., tant au niveau géographique, que professionnel.

— Des initiatives confédérales, en vue de développer ou de coordonner des luttes d'ensemble, seront prises quand l'importance des luttes, la possibilité de faire avancer les objectifs communs et le rapport général des forces face à l'adversaire capitaliste, le permettront. Elles s'inscriront alors dans un processus de développement des luttes.

— Malgré les difficultés et les divergences qui subsistent et qui doivent faire l'objet d'un débat public avec les travailleurs, l'unité d'action engagée avec la C.G.T. doit se développer à tous les niveaux et s'étendre aux autres organisations en tenant compte des orientations ainsi définies.

— Le Congrès rappelle la nécessité de combattre le colonialisme et le néo-colonialisme français et d'agir pour la victoire de tous les peuples opprimés qui luttent pour leur libération politique, économique et culturelle.

— La répression patronale et les tentatives de division, comme réponse aux revendications et aux luttes, se généralisent et deviennent systématiques.

Les armes les plus répandues : lock-out, licenciement, menaces... s'accompagnent de plus en plus de l'utilisation de milices patronales de caractère fasciste.

La C.F.D.T. appelle toutes ses organisations, ses militants et les travailleurs à réagir avec vigueur dans l'unité contre cette répression en s'attachant plus particulièrement à combattre les milices patronales et les pseudo-organisations au service du patronat.

La C.F.D.T. rappelle que les sections syndicales d'entreprise et d'établissement, les syndicats, constituent les structures de masse et les pôles de rassemblement et d'organisation des travailleurs pour leurs luttes immédiates, la satisfaction de leurs revendications, la conquête de leurs libertés dans la perspective du renversement du capitalisme.

Le congrès réaffirme la nécessité d'une syndicalisation massive des travailleurs à la C.F.D.T. pour la construction d'un socialisme véritablement démocratique et auto-gestionnaire.

# Au 36<sup>ème</sup> Congrès à NANTES

## LA PAROLE AUX TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

50

A Nantes, ce n'était pas tout à fait cela, puisque seulement 6 militants immigrés (dont 2 HA.CUI.TEX.) participaient au Congrès Confédéral, sur plus de 1 700 délégués.

Des questions nous sont posées au travers de l'intervention qu'a fait Ahmed au Congrès Confédéral au nom du syndicat parisien, en tant que travailleur à part entière.

Les travailleurs immigrés ont fait la preuve de leur combativité dans les mois qui ont précédé les congés pour lutter contre la circulaire Fontanet-Marcellin. Accepterons-nous de les laisser se marginaliser, ou notre organisation syndicale, la C.F.D.T. saura-t-elle les accueillir en prenant en charge tous leurs problèmes et en leurs donnant leur place, toute leur place, dans les différentes structures ?

C'est la question qui est posée à chaque section syndicale.

Cette intervention doit nous permettre une réflexion en équipe. Ne manquons pas de la faire en la faisant remonter dans toute l'organisation.

« J'interviens en tant que travailleur et non en tant qu'immigré et je le souligne, en tant que travailleur à part entière, donc partie intégrante de la Classe Ouvrière. En tant que tel et comme défenseur de celle-ci, je suis, nous sommes, conscients de toutes les exploitations et asservissements de tous les travailleurs de quelque nationalité qu'ils soient et dans quelque pays où ils se trouvent ».

## LA CIRCULAIRE FONTANET MARCELLIN...

En septembre 72, le Gouvernement a mis en vigueur la fameuse « circulaire Fontanet Marcellin ». Cette circulaire mise en place pour soit-disant régulariser l'immigration en France n'a pas tardé à apparaître comme un mécanisme répressif à l'égard des travailleurs. Bien que, mise en garde dès la publication des textes par différents syndicats, la Confédération n'a pas ressenti la nécessité de dénoncer publiquement ces textes dès leur connaissance, alors que déjà à ce stade, on entrevoyait l'aspect nocif de ceux-ci.

La Confédération a regretté la grève de la faim devenue la seule forme de lutte, mais cette action représente pour des individus privés de tous droits, donc de tous pouvoirs, leur moyen de lutte pour qu'aboutissent leurs revendications qu'il ne peuvent porter dans l'entreprise.

## DES TRAVAILLEURS DE TOUS DROITS,

En effet, par la circulaire Fontanet Marcellin, ils sont liés par contrat avec l'employeur, surveillés par la Préfecture de Police et toutes actions pour leurs revendications propres ou en solidarité avec les travailleurs français, entraînent pour eux, l'expulsion immédiate.

Cette forme d'action était également le seul moyen d'attirer l'attention sur les problèmes et d'arriver à une prise en charge par les structures syndicales et politiques.

Le Syndicat Parisien HA.CUI.TEX. se faisant l'écho des travailleurs, se félicite que la résolution sur l'action porte sur l'abrogation de la circulaire Fontanet Marcellin. Nous estimons à sa juste valeur, la portée d'un tel texte, nous espérons qu'à l'issue de ce Congrès, une volonté commune se dégage pour matérialiser cet objectif. Nous répétons notre désaccord envers la circulaire Fontanet Marcellin aussi bien que de toutes autres, que d'ores et déjà le Gouvernement prépare, qui accentueraient la marginalisation des travailleurs immigrés.

## VENUS EN FRANCE POUR PRODUIRE

Venus en FRANCE pour travailler, pour produire, ils doivent être considérés comme tous les travailleurs français, de ce fait, nous demandons que tous les travailleurs immigrés jouissent des mêmes droits sociaux, syndicaux, politiques et civiques car nous les considérons indissociables.

D'ailleurs, il n'y a que dans certaines Sections Syndicales, là où justement sont pris en charge l'ensemble des problèmes et notamment les problèmes politiques, que les immigrés ont toute leur place comme les autres travailleurs, dans la lutte, dans l'entreprise que ce soit dans la section syndicale, le Comité d'Entreprise ou les Délégués du Personnel.

## SUBISSENT TOUTES LES CONTRAINTES ECONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES

Les travailleurs immigrés participent d'une manière effective au versement de toutes les charges sociales, bien que très souvent, ils n'en bénéficient pas, subissent aussi le prélèvement de l'impôt direct, mais en contre-partie se trouvent écartés de toute l'infrastructure sociale, c'est-à-dire : logements, bourses d'études, etc... dont dispose l'ensemble des travailleurs du pays.

Les travailleurs immigrés privés du droit de choisir le Maire de leur Commune, le Conseiller Général de leur Canton, leur Député, ou

même d'appartenir au parti politique de leur choix, se trouvent de ce fait, marginalisés. Ils subissent sans pouvoir donner leur avis, toutes les contraintes de la vie économique, politique et sociale et sont donc triplement aliénés et exploités.

Actuellement, ceux qui subissent l'exploitation la plus accrue, héritage de l'époque des négriers, ne peuvent agir politiquement sur ceux qui leur imposent cette vie d'hommes réduits. Réclamer seulement les mêmes droits sociaux que les travailleurs français est insuffisant et repose sur une analyse sans logique. La lutte contre le patronat exige l'obtention des droits politiques pour infléchir les rapports économiques.

#### SANS POUVOIR DONNER LEUR AVIS A TOUS LES ECHELONS

Prétendre obtenir seulement les mêmes droits sociaux que les travailleurs français sans que cela ne soit accompagné des droits politiques, n'a pas de sens.

En suivant la ligne politique de la Confédération c'est-à-dire, une société socialiste autogestionnaire, nous considérons abérant qu'un producteur pour le seul fait de ne pas avoir la nationalité française, se trouve écarté de la participation à tous les échelons de la vie syndicale, à l'intérieur de l'entreprise, syndicats et autres structures confédérales.

Nous n'ignorons pas à l'intérieur de la Confédération l'existence de la Commission Nationale Immigrés, mais vu son rôle seulement consultatif, elle est par conséquent dépourvue de tous pouvoirs autonomes réels, aussi, nous nous interrogeons sur l'utilité d'une telle Commission.

#### PARTICIPANTS A PART ENTIERE DANS LA C.F.D.T.

Nous pensons pour en conclure que si les sections syndicales, les syndicats et autres structures en fonction de la ligne politique autogestionnaire permettent la participation de tous les travailleurs immigrés à tous les échelons, l'existence de toutes commissions, groupes par nationalité ou autres formes de marginalisation s'avère contraire à la ligne politique de la C.F.D.T.

La solution définitive à l'immigration ne passe pas par la possibilité d'offrir aux camarades immigrés, la nationalité du pays où ils se trouvent momentanément mais de notre capacité d'entreprendre une lutte véritablement anti-capitaliste donc anti-impérialiste, c'est-à-dire d'ériger un internationalisme ouvrier. Ceci sera possible en apportant notre soutien aux luttes de libération nationales ainsi qu'en coordonnant nos actions contre le capitalisme sans frontière.

#### POUR UNE LUTTE INTERNATIONALE VERITABLEMENT ANTICAPITALISTE

Notre conscience de travailleurs, ne supporte pas que la misère se déplace vers d'autres pays, il ne faut pas admettre que notre niveau de vie repose sur l'exploitation des camarades des pays du Tiers Monde.

Notre devoir d'organisation prolétarienne dicte d'agir pour que cesse l'exploitation des pays non occidentaux, car la racine même du phénomène de l'immigration s'explique par l'exploitation du capital international donc impérialiste s'enrichissant sur la misère toujours plus grande des pays dits en voie de développement, creusant le fossé entre sociétés repues et sociétés affamées.

Nous soutiendrons la résolution sur l'immigration présentée par le Syndicat Général des travailleurs de l'automobile de la Région Parisienne, le Syndicat du Personnel des Organismes Privés d'action so-

ciale de la Région Parisienne, le Syndicat des Employés de Maison de Toulouse, tout en insistant pour que les orientations soient nettes et dans ce sens, nous demandons en particulier la suppression de l'amendement déposé par le Bureau National.

**Avant les vacances de nombreux conflits, entraînant des actions : grève dans les entreprises où l'exploitation sous toutes ses formes était la plus dure, grève de la faim par des travailleurs immigrés réclamant la régularisation de leurs papiers (carte de travail et de séjour) refusée par le Gouvernement, ont permis de dénoncer la situation d'exploitation (législation répressive, conditions de travail, de logement) des travailleurs immigrés.**

#### **ASSOUPISSEMENT DE LA CIRCULAIRE, MAIS...**

**Les actions des travailleurs immigrés ont forcé le gouvernement à apporter un certain assouplissement législatif à la circulaire Fontanet-Marcellin.**

Intéressant par certains côtés, cet assouplissement temporaire (prévu jusqu'à fin septembre) ne doit pas nous leurrer.

Cela aura permis à certains de régulariser leurs papiers pour une période de 3 mois avec la possibilité, au cours de cette période, de faire établir un contrat de travail par un employeur.

Fin septembre, date à laquelle se termine cette possibilité, qu'en sera-t-il ?

De plus, cela ne change rien aux conditions d'embauche, de travail, de logement, Combien sont encore parqués dans des logements à une dizaine par chambre. Combien sont licenciés pour n'importe quel motif et à plus forte raison lorsqu'ils luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail dans les entreprises, et pour le respect de leurs droits.

#### **LA SITUATION N'EST PAS MODIFIÉE**

Cette situation, le patronat et le gouvernement l'utilisent à leur plus grand profit.

Les travailleurs immigrés ont seulement la possibilité de travailler (sous quelles conditions !) et le droit de se taire et de subir.

Plus que jamais les revendications que nous avons posées et défendues : **Abrogation de la circulaire Fontanet-Marcellin, mêmes droits sociaux, politiques que les travailleurs français, doivent être prises en charge par tous les militants et travailleurs, dans les entreprises et à l'extérieur.**

#### **L'ACTION DOIT SE POURSUIVRE AVEC TOUTE LA CLASSE OUVRIERE**

La classe ouvrière est internationale. C'est le capitalisme et ses « sbires » qui veulent nous faire croire à cette division de pays et de races, mais nous sommes bien conscients que c'est avec tous les travailleurs qu'aboutira notre lutte.

# SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS

# LIP

**Non aux licenciements  
Non au démantèlement**

---

**CGT, CFDT et Comité d'action LIP**